

# Protégez votre régime d'assurance collective contre la fraude et l'abus



**La fraude et l'abus  
liés aux soins de santé  
vous coûtent cher.**

**Cela peut mener à une  
hausse des primes ou à  
une baisse des couvertures  
offertes par votre régime  
d'assurance collective.**

**Voilà pourquoi vous avez  
intérêt à lutter avec nous  
contre ces phénomènes.**



## Fraude, abus et gaspillage: quelle est la différence?

- Le **gaspillage** est normalement involontaire et résulte souvent d'une erreur administrative ou de documents manquants. Il n'est pas illégal ou contraire à l'éthique, mais cause des pertes de temps et retarde grandement le traitement des réclamations.

Exemple: un adhérent soumet une réclamation pour des orthèses de pied, mais selon l'ordre des dates inscrites, elles ont été fabriquées après que l'adhérent en a pris possession.

.....

- L'**abus** est plus difficile à cerner et découle souvent d'une impression d'avoir droit à quelque chose plutôt que de l'intention de commettre un crime. Il n'est généralement pas illégal, mais demeure fortement contraire à l'éthique.

Exemple: un adhérent réclame six paires de bas de contention chaque année parce que le régime d'assurance collective le permet et non parce qu'il en a réellement besoin.

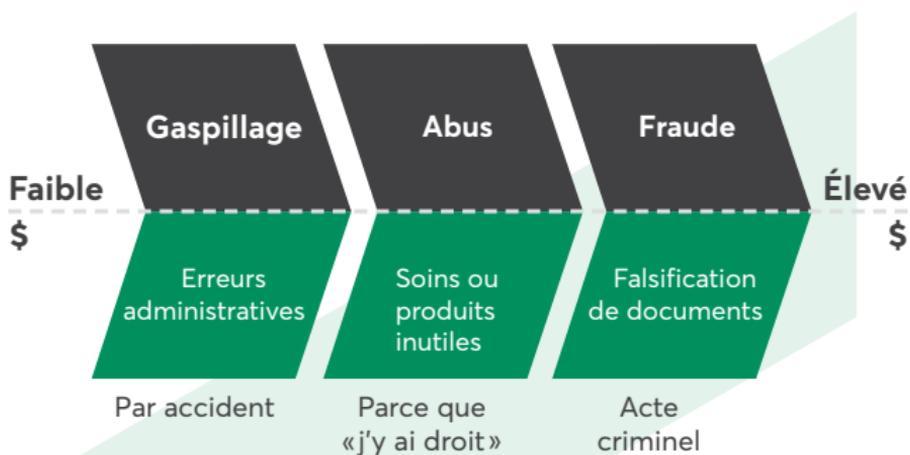
.....



- La **fraude** est l'acte de tromper volontairement son régime d'assurance collective pour en tirer un avantage financier. C'est illégal.

Exemple: un adhérent falsifie volontairement une réclamation ou un fournisseur de soins de santé ment à propos des soins ou des produits fournis.

---



# Conseils pour prévenir la fraude et l'abus envers votre régime d'assurance collective

- Protégez vos renseignements personnels (p. ex., brochure explicative et numéro de certificat).
- Ne signez jamais un formulaire vierge.
- Faites votre réclamation seulement APRÈS avoir reçu et payé un soin ou un produit.
- Vérifiez l'exactitude de tous vos reçus et vos relevés d'assurance collective. Avez-vous bien reçu le soin ou le produit en question? Le montant inscrit correspond-il au montant payé?
- N'acceptez jamais de substituer des soins ou des produits à d'autres (p. ex., un reçu pour des soins de physiothérapie ne doit pas être remis pour des frais d'abonnement dans un centre de conditionnement physique).
- Assurez-vous de comprendre les inclusions et les exclusions de votre régime d'assurance collective.
- Assurez-vous que les soins ou produits recommandés sont médicalement nécessaires. Dans le doute, demandez un deuxième avis.

## Deux façons anonymes de signaler une fraude

Si vous croyez qu'une personne abuse de votre régime d'assurance collective, dites-le-nous.

- Écrivez à **[anti-fraude@dsf.ca](mailto:anti-fraude@dsf.ca)**
- Appelez-nous sans frais au 1 866 692-7227

# Envisager l'avenir en toute confiance

## Choisir Desjardins Assurances

**C'est choisir la force et la stabilité** d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Elle s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

**C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins**, le premier groupe financier coopératif du Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et mêmes internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde.

[desjardinsassurancevie.com/adherent](https://desjardinsassurancevie.com/adherent)

— Fiers de soutenir la —



Société  
canadienne  
du cancer

[cestmavie.cancer.ca](https://cestmavie.cancer.ca)

Fier allié de



[fondsdesdecouvertes.ca](https://fondsdesdecouvertes.ca)

 **Desjardins**  
**Assurances**  
Vie • Santé • Retraite

Desjardins Assurances désigne Desjardins  
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.  
200, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

<sup>MC</sup> L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada** utilisées sous licence.